Documents de mobilité et En et Formalités administratives





Mobilités Etudes et Stages

2019-2020

Vos gestionnaires à la Direction des Relations Internationales



IUT Annecy et SceM

Anne Sophie Queslel

2 04 79 75 91 60

mobilite-iuta.dri@univ-smb.fr

mobilite-scem.dri@univ-smb.fr

IAE

Mathilde d'HARCOURT mobilite-iae.dri@univ-smb.fr

POLYTECH et FD

Sylvie Calvelli

2 04 79 75 91 39

mobilite-polytech.dri@univ-smb.fr

mobilite-fd.dri@univ-smb.fr

IUT Chambéry et LLSH

Gaëlle AVRILLIER

204 79 75 83 67

mobilite-llsh.dri@univ-smb.fr

mobilite-iutc.dri@univ-smb.fr

Direction des Relations Internationales 27 Rue Marcoz – BP 1104 73011 Chambéry Cedex

Les contacts relations internationales dans vos composantes



UFR	Responsables RI	Administratives RI	Email
SceM	Isabelle COUCHOUD	Souhila SLIM	Souhila.Slim@univ-smb.fr
FD	Alexandre GUIGUE	Fanny AGA	Relations-Internationales.Fd@univ-smb.fr
IAE	Gianmarco GALLOTTA	Acy : Sophie CARAMBANO Chy : Michèle MURZILLI	International-Chy.lae@univ-smb.fr International-Acy.lae@univ-smb.fr
IUT A	Sandrine GRUFFAZ	Nadine COLOGON Karoliina PESU	relations-internationales.iut- acy@univ-smb.fr
IUT C	Serguei BEZOUMOV	Isabelle COMI-PIANELLI	Isabelle.Comi-Pianelli@univ-smb.fr
LLSH	Jacques IBANEZ- BUENO	Marion ARNAUD	relations-internationales.llsh@univ- smb.fr
Polytech	Adrien BADEL	Acy: Catherine BROWNE Chy: Florence GUICHET	international.polytech@univ-smb.fr



RAPPEL

Quelles Bourses?

Nouveau règlement Bourse Régionale pour la Mobilité Internationale – BRMIE

Modalités d'attribution des bourses



Bourse Erasmus+ : Groupes de pays et montant





	Pays de destination	Fourchette Bourses Etudes (en €/mois)	Fourchette Bourses Stages (*) (en €/mois)
Groupe 1	Danemark Finlande Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, R-Uni, Suède	270 - 370	420 - 520
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 - 320	370 - 470
Groupe 3	Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	170 - 270	320 - 420

(*)Sauf étudiants Polytech : bourses du réseau Polytech → montant à voir avec le bureau RI de Polytech



Bourses Régionale pour la Mobilité Internationale Etudiante - BRMIE





MONTANT

95€/semaine pour des mobilités études ou stages

- + 2 forfaits complémentaires cumulables
- Pour les boursiers sur critères sociaux, aide dégressive de 530 à 80€ selon l'échelon de bourse du CROUS (notification définitive de bourse sur critères sociaux pour l'année de la mobilité)
- Pour les étudiants en situation de handicap (attestation MDPH), aide de 530€

<u>A noter</u> : Si l'étudiant effectue deux mobilités sur la même année universitaire les aides forfaitaires ne sont versées qu'une seule fois,

Nouveau règlement BRMIE à partir de janvier 2019





Suppression de l'aide forfaitaire "4 moteurs"

Cette aide forfaitaire de 300€ attribuée, jusqu'à présent, en plus de la bourse régionale, pour des mobilités vers les régions "4 moteurs pour l'Europe" : Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie est supprimée.

<u>Diminution</u> de la durée maximale attribuable <u>sur une année universitaire</u>.

La durée maximale possible de bourse sur une année universitaire passe, pour tous les dossiers instruits à partir de janvier 2019, **de 36** (soit 3420€) **à 26 semaines** (soit 2470€).

Exemples:

- si l'étudiant a obtenu une bourse de 20 semaines pour la 1ère demande, il ne pourra prétendre qu'à 6 semaines maximum pour la 2ème candidature
- si l'étudiant a obtenu une bourse de 26 semaines pour la 1ère demande, il n'obtiendra pas de bourse pour la 2ème candidature car il aura atteint la durée maximale de 26 semaines
- si l'étudiant a obtenu une bourse de 24 semaines pour la 1ère demande, il n'obtiendra pas de bourse pour la 2ème candidature car il ne pourrait prétendre qu'à 2 semaines alors que l'attribution minimale d'attribution est de 4 semaines

IMPORTANT: Caducité de la bourse et cas de force majeur





BRMIE

Conformément au règlement du dispositif des bourses régionales, les justificatifs de fin de séjour : **certificat final et rapport**, doivent être transmis <u>dans les 3 mois</u> <u>maximum suivants la date de fin de la mobilité</u>, faute de quoi la bourse deviendra caduque.

→ Ce qui signifie que le versement du solde ne pourra pas être effectué si les justificatifs sont transmis après ce délai et que la Région pourra demander à l'étudiant le remboursement de l'acompte perçu en l'absence de l'un ou l'autre de ces justificatifs.

BRMIE - ERASMUS+

En cas d'interruption de votre mobilité il est important d'informer votre composante et la DRI le plus tôt possible,

Selon les motifs de l'interruption (Ex: raisons médicales ...) une demande de cas de force majeure pourra être soumise par l'USMB auprès de la Région et/ou Agence nationale Erasmus+



Pour Erasmus + la demande doit être transmise impérativement dans les 30 jours suivants l'interruption,

Aide à la Mobilité Internationale



Pour les mobilités d'études des étudiants boursiers sur critères sociaux l'année de la mobilité

A titre indicatif pour 2018-2019 :

- Montant de la bourse: : 400 € par mois

Attribution en fonction de la durée de la mobilité et de l'échelon de bourse du CROUS

MODALITES D'ATTRIBUTION





Critères d'attribution de bourse votés chaque année en juin par CORI en fonction :

Nombre de mobilités et budgets disponibles

Ces critères prennent en compte :

- Cadre d'échange de la mobilité
- Pays de destination
- Durée de la mobilité
- Règlement des différents dispositifs de bourse
- Situation personnelle de l'étudiant (boursier)





Vous recevrez <u>1ère quinzaine de JUILLET</u> la confirmation de l'aide financière qui vous sera attribuée, ainsi que les documents qui seront à retourner IMPERATIVEMENT à votre gestionnaire à la DRI au cours de votre mobilité.



Bien respecter les consignes pour remplir les documents ainsi que les dates limites qui conditionnent le paiement des différentes aides financières

RAPPEL : Les différentes bourses (Erasmus+, BRMIE et AMI) sont des aides financières qui ne couvrent pas nécessairement la durée totale de la mobilité.

Ces aides sont versées après le début de votre mobilité.

MOBILITES ETUDES



DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE

- Erasmus+
- Conventions bilatérales
- Programmes spécifiques : ORA BCI Isep

Accords COMUE UGA

Ce <u>séjour d'études</u> doit être formalisé par un certain nombre de documents entre :



- l'Université Savoie Mont Blanc,
- l'étudiant partant,
- l'Université d'accueil.

Ces différents documents permettront de :

- percevoir la bourse,
- valider votre période d'études ou de stages à l'étranger,

Séjour d'études

	Liste des documents	Erasmus+	Conventions bilatérales et Programmes spécifiques
٢	Original contrat de mobilité Erasmus+	oui	non
AVANT -	Contrat pédagogique	oui	oui
_	1 ^{ER} Test de langue OLS	oui	non
DEBUT	Certificat de présence Certificat final	oui oui	oui
FIN	Relevés de notes établi par université d'accueil + USMB Rapport participant E+ / rapport fin de séjour BRMIE 2 ND Test de langue OLS	oui	oui
'"\		oui	oui
		oui	non

ERASMUS+

Contrat de mobilité





Le <u>CONTRAT DE MOBILITÉ Erasmus+</u> est un document contractuel établi entre l'étudiant partant et l'USMB

- Transmis par email par la DRI courant juin
- Contrat original à retourner signé par courrier postal <u>avant le début de la mobilité</u> à la gestionnaire concernée à la DRI

Signature originale (pas de scan ou copie)

→ Joindre copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie ou équivalent (voir consignes importantes)

ERASMUS+

Online Linguistic Support

Modalités du test de langue - OLS



Pour les mobilités d'études :

Les étudiants seront informés par mail juin/juillet, <u>sur leur adresse</u>
 <u>USMB</u>, des modalités d'accès au 1er test de langue obligatoire avant la mobilité,

Pour les stages :

- L'envoi du test se fera au fur et à mesure de l'instruction des dossiers



invitation mail envoyée par : <u>noreply@erasmusplusols.eu</u>

 Dans le cas où le niveau de langue constaté lors du test avant la mobilité serait inférieur au niveau requis par l'établissement (indiqué dans l'accord interinstitutionnel et repris sur le contrat d'étude par la composante), l'étudiant aura la possibilité de se mettre à niveau avant de partir en suivant des cours en ligne,

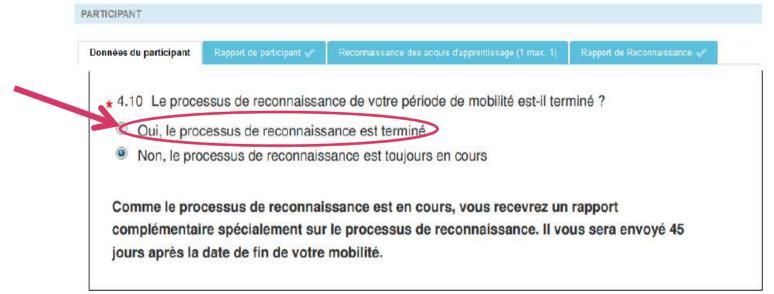
ERASMUS+ Rapport participant



A compléter après la mobilité

Information concernant la « Reconnaissance de la mobilité »

Le fait de passer les examens correspondants aux cours prévus dans votre contrat d'étude permet la reconnaissance de votre mobilité indépendamment des résultats obtenus, il est donc conseillé de cochez « oui » à cette question du rapport participant même si vous n'avez pas encore, à ce stade de l'année, connaissance des notes obtenues



TOUS PROGRAMMES

Contrat pédagogique



Le <u>CONTRAT PEDAGOGIQUE</u> (liste de cours) est un document établi entre :

- l'étudiant partant
- le coordinateur pédagogique de la composante à l'USMB (ex : coordinateur de département ou de faculté et/ou responsable RI ...)
- le coordinateur pédagogique de l'Université d'accueil

Le contrat pédagogique :



- comporte la liste de cours que vous allez suivre, à valider par votre composante
- permettra la reconnaissance de vos notes obtenues à l'étranger

« Une bonne préparation de votre contrat pédagogique est la clé pour une mobilité réussie et pour en assurer la reconnaissance des crédits à capitaliser pour l'obtention du diplôme que vous préparez ».

Il comporte 2 parties :

La 1^{ère} est à compléter avant la mobilité, la 2^{ème} pendant la mobilité en cas de modification de cours

Remarques importantes



Les contrats pédagogiques à utiliser sont ceux qui vous seront transmis ou qui seront disponibles sur www.univ-smb.fr/international

2 formulaires distincts selon le type de programme :

Erasmus+ ou Conventions bilatérales (et programmes spécifiques)

La remise d'un contrat pédagogique incomplet (dont signatures de toutes les parties) ou la non-remise de ce document dans les délais impartis entraînera la suspension de la bourse et/ou la non reconnaissance de l'année ou du semestre d'études à l'étranger.

Convention bilatérale ou programmes spécifiques

Page 1 : cours prévus à compléter AVANT LA MOBILITE





Page 2 : à compléter PENDANT LA MOBILITE en cas de modifications

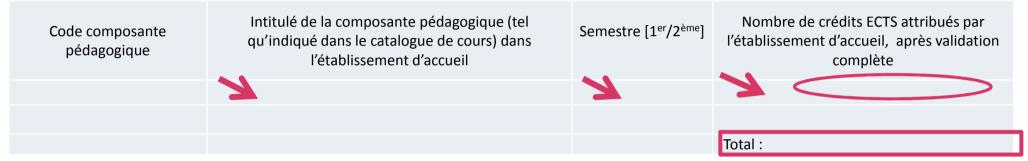


Erasmus+

I- Programme de mobilité proposé à compléter AVANT LA MOBILITE

en concertation avec l'enseignant responsable à l'USMB

Tableau A: programme d'études de la mobilité dans l'établissement d'accueil



Lien web vers le catalogue de cours de l'établissement d'accueil décrivant les résultats d'apprentissage :

Tableau B: ensemble des cours équivalents à l'Université Savoie Mont Blanc

Code composante pédagogique	Intitulé de la composante pédagogique (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours) dans l'établissement d'envoi	Semestre [1 ^{er} /2 ^{ème}]	Nombre de crédits ECTS	
	4	7	4	
			Total :	

Lien web vers le catalogue de cours de l'établissement d'envoi décrivant les résultats d'apprentissage :





Erasmus+

I- Modifications exceptionnelles au programme d'études proposé, à compléter PENDANT LA MOBILITE

	Exceptional changes to Table A / Modifications exceptionnelles apportées au tableau A				
Tableau A2 Pendant la mobilité Table A2 During the mobility	Code de la composante pédagogique (si existant)	intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Raison du changement	Nombre de crédits ECTS (ou équivalent)	
	Cours inchangés / unchanged courses				
				3	
	Cours supprimés	s / deleted courses (Compléter la colonne « Ra	ison du changement » – voir NOTES ci-joi	nte)	
		4	7	7	
	Cours ajoutés / added courses (Compléter la colonne « Raison du changement » – voir NOTES ci-jointe)				
				~	
			3	7	





Si vous partez:

1 semestre: 30 crédits ECTS (Europe)

(BCI/ORA: 15 credits)

2 semestres: 60 crédits ECTS (Europe)

(BCI/ORA: 30 credits)



Au Royaume-Uni pour établir le contrat d'études : 120 crédits britanniques = 60 crédits ECTS européens



Où trouver les cours que propose l'université d'accueil ?

- sur le site des universités d'accueil

Conseils possibles:

- auprès du bureau des relations internationales de votre composante
- auprès de l'enseignant responsable de votre échange et/ou le responsable RI de la composante

Calendrier Contrat pédagogique



1ère Partie à compléter AVANT LA MOBILITE signée par la composante de l'USMB et l'étudiant

→ à transmettre au bureau RI de votre composante dans les délais qui vous seront précisés par celle-ci

Retour DRI par les composantes

- Fin mai 2019 pour départs année entière ou 1er semestre
- ► Mi-décembre 2019 pour départs 2ème semestre

2ème Partie à compléter PENDANT LA MOBILITE signée par l'université d'accueil et l'éudiant

→ à transmettre au bureau RI de la composante dans un délai de 5 semaines à compter de la date du début de chaque semestre.

Remarques très importantes :



- ☐ Toutes demandes de modification du programme d'études devra être faite par l'étudiant (partie 2 du contrat pédagogique signé par l'université d'accueil à transmettre au bureau RI de la composante pour validation) dans un délai de 5 semaines à compter de la date du début de chaque semestre.
- □ Dans le cas d'une demande de prolongation de la durée de la mobilité d'études, la demande devra être faite par l'étudiant <u>au</u> minimum un mois avant la date de fin de mobilité initialement <u>prévue</u>. Dans le cadre d'une mobilité E+, un nouveau contrat de mobilité devra être établi après acceptation de l'USMB et de l'université d'accueil, et sous réserve de places disponibles, accord composante et université d'accueil,

Dans ce cas la prolongation de la bourse n'est pas systématique, et dépendra des budgets disponibles (en 2018-2019 les étudiants ayant prolongé leur mobilité étaient non allocataires sur la période de prolongation)

MOBILITE STAGE



RAPPEL

Les demandes d'aide financière pour les stages se font « au fil de l'eau » sur le formulaire spécifique de demande de bourse stage

- ► candidature en ligne <u>après avoir trouvé le stage</u>
- ► remise du dossier complet au bureau RI des composantes au plus tard <u>1 mois avant le début du stage</u>

Stages

			(45.44)
	Liste des documents	Bourse Erasmus+	Bourse Régionale
г	Convention de stage signée	oui	oui
AVANT _	Original contrat de mobilité Erasmus+	oui	non
	Contrat pédagogique Erasmus+	oui	non
l	1 ^{ER} Test de langue OLS	oui	non
DEBUT	Certificat de présence	oui	oui
	Attestation de fin de stage / certificat	oui	oui
FIN	final Rapport participant E+ / rapport fin de séjour BRMI 2 nd Test de langue OLS	oui	oui
		oui	non

MEMOS



Récapitulatif documents de mobilité études 2018-2019 Bourse Régionale pour la mobilité internationale

AVANT LE DEPART

Le DOSSIER DE CANDIDATURE Bourse régionale signé par l'étudiant - scanné puis adressé par

A L'ARRIVEE dans l'établissement d'accueil

- ☐ Le CERTIFICAT DE PRESENCE précisant la date du 1^{et} jour des cours et la date finale prévisionnelle (daté, signé et revêtu du cachet de l'Etablissement d'acqueil), à faire établir au début de la
- Nous vous rappelons que toutes modifications de votre contrat d'études doit être validée par votre responsable pédagogique, merci dans ce cas de transmettre la page de modifications du contrat d'études « Convention Bilatérale » (valable également pour les programmes spécifiques ISEP, BCI, ORA et accords « CONVENTION DIRECTOR » (Validore egalement pour les programmes specifiques (SEF), DOI, ORA et accords COMUE UGA), remplie et signée par votre université d'accueil, au bureau des relations internationales de votre composante.

EN FIN DE SEJOUR

- Le CERTIFICAT FINAL précisant les dates effectives de début et de fin des cours ou examens (daté, signé et revêtu du cachet de l'Etablissement d'accueil), à faire établir à la fin de la mobilité, scanné puis
- Le RAPPORT DE FIN DE SEJOUR BOURSE REGIONALE à déposer impérativement sur l'extranet de Le non-contrible can de dedour bounde neglonale <u>a deposet imperativement du treatment de le primate</u> à la personne en charge du dossier (voir contacts DRI + codes d'accès la Région et à transmettre parmail à la personne en charge du dossier (voir contacts DRI + codes d'accès pour le dépôt du rapport sur le serveur de la Région de dessous (**)).

Vos contacts à la DRI pour l'envoi des justificatifs :

Pour les étudiants de l'IAE mobilite-ise.dri@univ-smb.fr

Pour les étudiants de la FD mobilité-fd.dri@univ-smb.fr

Pour les étudiants de l'IUT A mobilité-iuta.dri@univ-smb.fr

Pour les étudiants de LLSH, et lUT Chambéry gaelle.avrillier@univ-smb.fr

Pour les étudiants de POLYTECH, mobilité-polytech.dri@univ-smb.fr

Pour les étudiants de SceM mobilite-scem.dri@univ-smb.fr

(**) Pour accéder au serveur de la Région Auvergne-Rhône Alpes :

www.boursesmobilite.ESRI.auvergnerhonealpes.fr

Puis mot de passe dossier (indiqué en haut à droite du dossier de candidature Bourse Régionale).

Vice-Présidence-Direction des Relations Internationales 27 Rue Marsox - BP 1104 - 73011 CHAMBERY cedex



Récapitulatif documents de mobilité études 2018-2019 Bourses Erasmus+/ Bourse régionale pour la mobilité internationale

AVANT LE DEPART

 L'original du CONTRAT DE MOBILITE Erasmus+ avec signature originale de l'étudiant (pas de scann. ou copie) à transmettre par courrier postal avant le 15/07/2018 à l'attention de la gestionnaire en charge de votre dossier (voir contacts ci-dessous) à :

Université Savoie Mont Blanc Direction des Relations Internationales 27 rue Marcoz

BP 1104 - 73011 CHAMBERY CEDEX La copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (valable pour la durée totale de la mobilité)

Le CONTRAT PEDAGOGIQUE Erasmus+ (liste de cours) « Partie 1 : à compléter avant la mobilité »

signé par le responsable pédagogique à l'Université Savoie Mont Blanc. 1 Ex Test de langue obligatoire avant le départ (Plateforme Online Linguistic Support) invitation mail envoyée par noreply@erasmusplusols.eu

Le DOSSIER DE CANDIDATURE Bourse régionale signé par l'étudiant - scanné puis adressé par

A L'ARRIVEE dans l'établissement d'accueil

- Le CERTIFICAT DE PRESENCE précisant la date du 1^{er} jour des cours et la date finale prévisionnelle (daté, signé et revêtu du cachet de l'Etablissement d'acqueil), à faire établir au début de la mobilité, pas avant, scanné puis adressé par courriel.
- ☐ En cas de modification du contrat pédagogique initial, transmettre la « Partie 2 ; à compléter pendant la mobilité » du CONTRAT PEDAGOGIQUE signée par l'université d'accueil (maximum 5 semaines après le début des cours). Attention! Prenez impérativement contact avec votre responsable pédagogique pour valider ces modifications.

EN FIN DE SEJOUR

- Le CERTIFICAT FINAL précisant les dates effectives de début et de fin des cours ou examens (daté, signé et revêtu du cachet de l'Etablissement d'accueil), à faire établir à la fin de la mobilité, scanné puis adressé par courriel
- Le RAPPORT PARTICIPANT étudiant Erasmus+ à compléter et soumettre en ligne (lien transmis par mail provenant de replies-will-be-discared@ec.europa.eu),
- Le RAPPORT DE FIN DE SEJOUR BOURSE REGIONALE à déposer impérativement sur l'extranet de la Région et à transmettre par mail à la personne en charge du dossier (voir contacts DRI + codes d'accès pour le dépôt du rapport sur le serveur de la Région ci- dessous (**)),
- Le relevé de notes officiel fourni par l'université d'accueil,
- Le relevé de notes officiel de l'Université Savoie Mont Blanc.
- 2ºme Test de langue obligatoire fin de séjour (Plateforme OLS) invitation mail envoyée par noreply@eramsusplusols.eu.

Vice-Présidence-Direction des Relations Internationales 27 Rue Marcoz - BP 1104 - 73011 CHAMBERY cedex

Consignes concernant les justificatifs de séjour

Certificat de présence et certificat final :

- ► La date de début de la période de mobilité est le premier jour de présence de l'étudiant dans l'établissement d'accueil ou l'organisme/l'entreprise d'accueil.
- <u>Pour une mobilité d'études</u> cela peut être le premier jour de cours, ou le 1^{er} jour de la semaine d'intégration par exemple,
- ► La date de fin de la période de mobilité est le dernier jour de présence de l'étudiant dans l'établissement d'accueil ou l'organisme/l'entreprise d'accueil, et non la date effective de son départ. Pour une mobilité d'études, cela peut être, par exemple, la fin de la période d'examens, de cours, ou de présence obligatoire.
- ➤ Ne pas faire établir les justificatifs de début de séjour avant le début de la mobilité
- Attention à la cohérence des dates entre les justificatifs de début et de fin de séjour, la date de début de mobilité doit être la même sur les attestations de début et de fin,



Informations importantes

⇒ Inscription à l'Université

TOUS les étudiants doivent s'inscrire à l'Université d'accueil ET à l'Université Savoie Mont Blanc

Tenir compte des dates limites fixées par les universités d'accueil (informations auprès des bureaux RI des composantes ou sur les sites des universités)

Couverture sociale:

- Pour une mobilité en Europe : pensez à faire votre demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie auprès de votre sécurité sociale étudiante avant de partir.

<u>Cas particuliers</u>: pour la Turquie, la Macédoine l'étudiant doit souscrire une assurance maladie spécifique valable pour le pays et la durée de la mobilité

- Pour le Québec : compléter le formulaire SE401Q106 (études) ou SE401Q104 (stages)
- Pour les autres pays, la prise en charge dépend pays par pays des accords signés avec le France
 - → **Pour plus d'informations** (se renseigner auprès des mutuelles étudiantes, mutuelles des parents, organismes privés)

Dans tous les cas une assurance santé internationale complémentaire est fortement recommandée pour une couverture maximum,

Consignes importantes



- Consultez régulièrement votre <u>courriel de l'Université Savoie Mont</u> <u>Blanc</u> où vous recevrez les informations importantes.
- Vous êtes susceptibles de recevoir des emails d'adresse « noreply »,
- de la Direction des RI de l'USMB : <u>noreply@usmb.moveon4.com</u> de la Commission Européenne :
- Invitation pour compléter le rapport participant
 - → replies-will-be-discared@ec.europa.eu
- Invitation pour compléter les tests OLS
 - → noreply@erasmusplusols.eu
- Vérifier régulièrement vos spams

RECOMMANDATIONS

Renseignez-vous! Certaines destinations peuvent être déconseillées pour votre sécurité.



ZONES à risque :

1 - Avant toute candidature notamment pour un stage, consulter :

la classification du pays ou de la zone où doit se dérouler la mobilité (rubrique *Conseils aux voyageurs* du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International – MAEDI:

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/

Les **conditions** d'entrée et de séjour et les **questions sécuritaires** dans le pays d'accueil sur le site de l'Ambassade de France du pays d'accueil et sur le site du MAEDI.

2 - Pays ou zones de certains pays classés comme présentant des risques, quatre couleurs les identifient

Zone rouge : formellement déconseillée

Zone orange : déconseillée sauf raison impérative

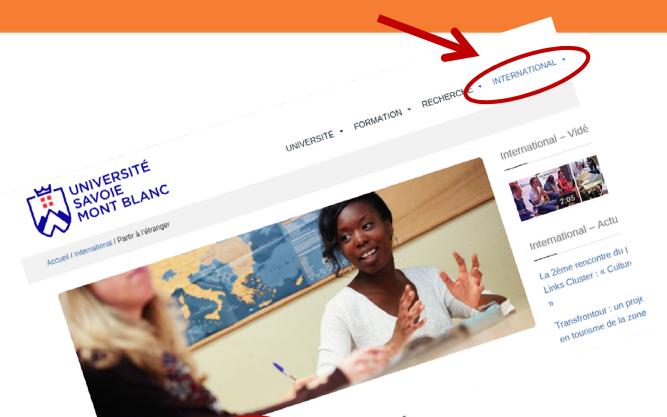
Zone jaune : vigilance renforcée

Zone verte : vigilance normale

Les stages prévus dans les zones rouges et les zones oranges sont formellement interdits.

Pour tous les programmes, il est impératif de vous inscrire sur ARIANE (portail du Ministère des Affaires Etrangères) ainsi que de signaler votre présence dès votre arrivée sur place auprès du Consulat de France :

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html



PARTIR À L'ÉTRANGER

Informations bourses et destinations
Documents de mobilités
Conseils pour préparer son séjour ...

ÉTUDIANT-E-S

VOUS ÊTES ÉTUDIANT-E ET VOUS SOUHAITEZ PARTIR À L'ÉTRANGER ?

De manière générale, nous conseillons aux étudiants de l'Université Savoie Mont Blanc qui veulent partir à l'étranger de **préparer leur projet environ un an à l'avance**.

Chaque année, courant novembre, la Direction des Relations Internationales organise sur chacun des campus des réunions d'informations sur les différents programmes de mobilité et sur les aides financières.

POUR VOS ÉTUDES

- Partir en programmes d'échanges
- · Candidater à une aide financière
- · Formaliser sa candidature

POUR UN STAGE

- · Trouver un stage à l'étranger
- · Solliciter une aide financière
- · Formaliser sa candidature



NEW !!

International Partir à l'étranger **Etudiant-e-s**

EN SAVOIR PLUS

- le diaporama présenté lors des réunions de sites en octobre 2016 au cours de la Semaine Internationale.
- le diaporama MOBILITES ETUDES STAGES 2017-2018 : Principaux documents de mobilité et formalités notre KIT DE SURVIE POUR ETUDIANTS A L'ETRANGER : papiers d'identité, conditions sanitaires et sécuritaires, santé et assurance à l'étranger, budget et aides financières, démarches pédagogiques, check-

Rapports en ligne (BRMIE) à consulter : https://www.auvergnerhonealpes.fr/128-etudes-et-stages-a-l-

La DRI vous sou haite un excellent séjour à l'étranger!













